

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_211129_144

portant sur

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT POUR LE PROGRAMME D'OFFRES CULTURELLES 34 TOURS 2021

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU la décision du Président n°CCDC_211129_143 du même jour et la décision du Maire de Lodève n°MLDC_211128_129, relative à la convention d'occupation temporaire du domaine public à la salle d'animation du Pôle culturel Confluence pour l'accueil du groupe Samuel Covel dans le cadre du dispositif 34 TOURS entre le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communauté de communes Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental de l'Hérault propose aux collectivités de participer conjointement à l'accompagnement de groupes musicaux héraultais en émergence, dans le cadre du dispositif 34 TOURS, renouvelé chaque année,

DÉCIDE

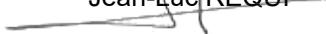
ARTICLE 1 : De convenir avec le Conseil départemental de l'Hérault de l'accueil du groupe Samuel Covel du lundi 29 novembre au 2 décembre 2021 à la salle du pôle Confluence de la Mairie de Lodève,

ARTICLE 2 : Les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans la convention d'occupation temporaire du domaine public, annexée à la présente décision,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le vingt neuf novembre deux mille vingt et un,

Le Président,
Jean-Luc REQUI



INCLUDEPICTURE
"cid:image001.png@01D52778.B4D9D070" 1*
MERGEFORMATINET INCLUDEPICTURE
"cid:image001.png@01D52778.B4D9D070" 1*



MERGEFORMATINET

Pôle Culture/Pierresvives
Direction gestion opérationnelle
Service de gestion administrative et financière
Dossier suivi par : Mireille Robert
Téléphone : 04 67 67 70 09
e-mail : mnben@herault.fr

Direction de la culture
Service Ingénierie et partenariats culturels
Coordonnateur 34 Tours : Guilhem Trébuchon
Téléphone : 04 67 67 75 89
e-mail : gtrebuchon@herault.fr

Programme d'offres culturelles

" 34 TOURS " 2021

Communauté de communes Lodévois et Larzac

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le DEPARTEMENT DE L'HERAULT ayant son siège à Montpellier - Hôtel du Département - Mas d'Alco – 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4, identifié sous le n° Siret 223.400.011.00076, représenté par Monsieur Kléber Mesquida, agissant en qualité de Président du Conseil Départemental de l'Hérault, nommé à cette fonction en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 1^{er} juillet 2021.

N° de licences d'entrepreneur de spectacle :

L-R-21-1286 (1^{re} catégorie) L-R-21-1292 (1^{re} catégorie) valables à compter du 18 mars 2021

L-R-21-1295 (1^{re} catégorie) L-R-21-1297 (2^{re} catégorie) L-R-21-1298 (3^{re} catégorie) valables à compter du 3 mars 2021

Ci-après dénommé « Le Département »

et

La communauté de communes Lodévois et Larzac, dont le siège est situé 1 place Francis Morand, 34700 Lodève, représentée par le Président en exercice Monsieur Jean-Luc Requi.

Téléphone : 04 67 88 90 90 / courriel : contact@lodevoisetlarzac.fr

Code APE : 8411 Z

N° Siret : 200 017 341 00120

N° licence entrepreneur de spectacles : : L-R-20-3552 / L-R-20-3553

Ci-après dénommée « La Communauté de communes Lodévois et Larzac »

PREAMBULE

Depuis 2005, le Département de l'Hérault propose 34 Tours, un dispositif d'accompagnement de groupes musicaux héraultais en émergence. Ce dispositif est réalisé chaque année en partenariat avec des salles de musiques actuelles.

Deux groupes, cette année Lisbonne et Gérard Jugno 106, bénéficient d'un accompagnement long composé d'une résidence de 5 jours. Ces résidences de 5 jours se dérouleront en septembre au Théâtre d'O, à Montpellier. Les diffusions de ces deux groupes sont prévues en novembre, en première partie de concerts de têtes d'affiches, respectivement à la Cigalière (Sérignan) et au Sonambule (Gignac).

Les trois autres groupes, cette année Samuel Covel, Orage et Glabre, bénéficient d'un accompagnement court composé d'une résidence de 3 jours. Elles sont prévues à Lodève avec le concours de la communauté de communes Lodévois et Larzac, à la Cigalière à Sérignan et à la Passerelle à Jacou.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

A CET EFFET, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I – Objet

Le Département et La Communauté de communes Lodévois et Larzac , conviennent de l'accueil du groupe Samuel Covel du lundi 29 novembre au 2 décembre 2021 à la Médiathèque de Lodève, partenaire du dispositif.

ARTICLE II – Engagements des parties

Au regard du contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les PARTIES s'engagent à se conformer, aux mesures sanitaires en vigueur prescrites par les autorités publiques.

1) Le Département s'engage à :

Résidence de 3 jours pour Samuel Covel

Planning de la résidence :

- lundi 29 novembre : 8h – 12h : montage technique / début de résidence : 14h – 19h (pas de déjeuners)
- mardi 30 novembre : 9h – 18h
- mercredi 1^{er} décembre : 9h – 13h
- jeudi 2 décembre : 9h – 18h
- vendredi 3 décembre : 10h – 13h : démontage technique

Moyens financiers :

- Prendre en charge le coût du coach scénique encadrant les 3 jours de résidence pour un total de 1.071,00 € (cf contrats)
- Participer au financement d'un concert programmé par La Communauté de communes Lodévois et Larzac durant la saison 2021-2022, d'un des cinq groupes accompagnés par le dispositif 34 Tours via un pourcentage du contrat de cession.

Moyens humains, logistiques et techniques :

- Assurer la coordination de l'opération 34 Tours par son chargé de missions musiques actuelles
- Assurer la préparation et la mise en œuvre technique de la résidence via Hérault Matériel Scénique en lien avec les équipes de la Communauté de communes Lodévois et Larzac
- Assurer la communication presse autour de l'accueil de cette résidence (en mettant en avant le partenariat).
- Proposer une date de bilan pour évaluer la mise en place de cette résidence.

2) La Communauté de communes Lodévois et Larzac s'engage à :

Résidence de 3 jours pour Samuel Covel

Moyens financiers :

- Prendre en charge les déjeuners pour les équipes présentes sur les trois journées de résidence soit 5 personnes
- Assurer la programmation d'un des 5 groupes accompagnés par le dispositif 34 Tours (Lisbone, Gérard Jugno 106, Orage, Samuel Covel et Glabre) sur le reste de sa saison 2021/2022.

Moyens humains :

- Participer à la sélection des groupes accompagnés.
- Participer à des rendez-vous conseil avec les groupes accompagnés par 34 Tours.
- Mettre à disposition au moins un personnel pour l'installation technique de la résidence prévue le lundi 29 novembre à 8h à la Médiathèque de Lodève.
- Participer au bilan.

Moyens logistiques et techniques :

- S'assurer de la mise en place et du bon état de fonctionnement de la salle de la Médiathèque de Lodève.

ARTICLE III – ASSURANCES

Le Département et la La Communauté de communes Lodévois et Larzac déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques leur incomant et couvrant le bon déroulement du projet.

Fait à Montpellier, le 15 novembre 2021
en 2 exemplaires

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La directrice de la Culture

Pour La Communauté de communes
Lodévois et Larzac
Le Président

Claudine Viret-Metat

Jean-Luc Requi

(signature et cachet)